

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

23-08-21

Dossier complet le :

23-08-21

N° d'enregistrement :

2021-11513

**1. Intitulé du projet**

Déviations Sud de la Route Départementale n°149 - Commune de Châteaubernard

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom BOURDET

Prénom Nicolas

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

Département de la Charente

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Philippe BOUTY, Président du CD16

RCS / SIRET

2 2 1 6 0 0 0 1 8 0 0 0 1 6

Forme juridique

Collectivité territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6 - Infrastructures routières a - Construction d'une route	Déviations de la RD n°149 dans la commune de Châteaubernard Longueur : 1760 m Largeur de chaussée : 6.50 m

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Construction d'une voie nouvelle contournant le bourg de Châteaubernard avec création d'un giratoire de raccordement avec l'actuelle RD 149 (rue de la Doue) et d'un autre giratoire au droit du carrefour avec la RD 24.

Raccordement Ouest : 413 m

Inter-distance entre les deux giratoires : 846 m

Raccordement Est : 501 m

Largeur de chaussée : 6.50 m

Hauteur maximale des remblais : + 1.32m - Hauteur maximale des déblais : - 1.00 m

Rayon extérieur du giratoire Ouest : 20 m

Rayon extérieur du giratoire Est : 22 m

Cet aménagement comprend également un carrefour spécifique pour l'entrée secondaire de la base aérienne 709 et l'aménagement d'une voie douce côté Ouest parallèle à la RD 149 sur une longueur de 400 m.

Pour la gestion des eaux pluviales, il est envisagé l'installation de trois bassins d'infiltration.

Un bâtiment métallique agricole situé dans l'emprise du projet devra être déconstruit (photo 20).

## 4.2 Objectifs du projet

Le but de cette opération est essentiellement de drainer le trafic local et de transit en dehors de la zone urbanisée existante en bordure de la rue de la Doue - actuelle RD 149 (voir photos A, B, C et D). Les riverains sont en attente de ce projet. Cet axe assure le lien entre les zones d'activités de Merpins à l'Ouest et celles de Bellevue et du Mas de la cour à l'Est de Châteaubernard.

Les carrefours de type "giratoire" permettront de faciliter et sécuriser les échanges au droit de l'intersection? d'apaiser les vitesses et de marquer l'entrée de l'agglomération de Châteaubernard.

En outre, cette déviation sera de nature à améliorer la qualité de vie des riverains en réduisant les nuisances générées par l'actuelle circulation.

La voie douce, prévue en bordure de la RD 149 côté Ouest, permettra de relier les installations sportives existantes rue des Groies vers le centre ville. En continuité, la rue de la Doue pourra être aménagée en voie partagée piétons, vélos et automobiles.

Cette déviation permettra également de réaménager le carrefour à feux existant RD 24 / RD 149 par un carrefour classique.

Cette opération est un préalable au projet urbain porté par la commune pour le réaménagement et le développement de son centre-bourg. L'enlèvement du trafic de transit permettra de reconnecter les quartiers, de favoriser les déplacements doux et la piétonnisation des espaces et de pouvoir créer une ambiance végétale et trames vertes pour le bien-être des habitants.

Ce projet, porté conjointement par la mairie de Châteaubernard et le Département est aussi d'un intérêt communautaire du Grand Cognac.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les phases successives de travaux sont envisagées comme suit :

Phase 1 :

- travaux du giratoire Ouest (en face du cimetière) et du raccordement sur la RD 149 - terrassements et chaussées y compris la réalisation de la piste cyclable

Phase 2 :

- terrassements généraux de la voie inter-giratoire sur une longueur de 846 m
- mise en oeuvre des couches de forme et de réglage de la voie nouvelle
- confection des couches de chaussées inter-giratoire
- travaux du giratoire Est (RD 24)

Phase 3 ;

- réalisation du raccordement Est à partir du giratoire sur la RD 24 jusqu'à la RD 149 - terrassements et chaussées

Durée totale des travaux : 12 mois (travaux envisagés en plusieurs phases successives - phase 1 : 4 mois, phase 2 : 7 mois, phase 3 : 1 mois)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après ouverture à la circulation de cette voie nouvelle, le trafic envisagé sera de l'ordre de l'ordre de 4000 véhicules légers/j et 400 poids-lourds/j soit un total de 4400 Vh/j pour les 2 sens confondus.

Actuellement, le trafic relevé sur la RD 149 est de l'ordre de 5200 véhicules / jours dont 275 poids-lourds pour les 2 sens confondus malgré une interdiction pour les poids-lourds supérieurs à 3.5 T (sauf livraisons) compte tenu des contraintes de circulation dans la zone agglomérée.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une instruction au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau)

Le dossier sera élaboré selon des prescriptions de la DDT conformément aux réunions à venir de concertation

Cette opération va faire l'objet d'un diagnostic archéologique préalable selon la demande de la DRAC (courrier en date du 28/11/2019)

Avant les travaux de terrassements, il sera nécessaire de prévoir un diagnostic de dépollution pyrotechnique. Cette intervention ne se fera qu'après libération des emprises (acquisitions foncières).

Par ailleurs, une mise en compatibilité du PLU et du PADD devra être engagée par la commune de Châteaubernard. Sur ce sujet des échanges avec la DDT ont déjà été engagés ainsi qu'avec le service urbanisme du Grand Cognac.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur voie nouvelle	1 760 m
Largeur chaussée	6.50 m
largeur moyenne d'emprise	18.00 m
Rayon extérieur du giratoire Ouest	20.00 m
Rayon extérieur du giratoire Est	22.00 m
Surface totale du revêtement en enrobés	15 500 m <sup>2</sup>
Surfaces des emprise des acquisitions foncières	50 850 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Commune de Châteaubernard  
Projet situé parallèlement à la RD  
149 - rue de la Doue

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. - 0° 32' 05" 82 Lat. 45° 66' 88" 44

Point d'arrivée :

Long. - 0° 30' 29" 69 Lat. 45° 67' 52" 07

Communes traversées :

Commune de Châteaubernard

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

**Le projet se situe-t-il :**

**Oui Non**

**Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?



En zone de montagne ?



Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?



Sur le territoire d'une commune littorale ?



Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?



Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?



Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?



Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit le calage du profil en long de façon à équilibrer les déblais et les remblais
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Néanmoins, pour la réalisation de la couche de forme et de la couche de réglage des matériaux issus de carrières ou de recyclage seront utilisés
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe entre une zone d'habitats longeant l'actuelle RD 149 d'un côté et de l'autre la base aérienne 709. Il traverse en partie des zones de vignobles et des terres de cultures diverses ou de jachères.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelles agricoles : 50 850 m <sup>2</sup> , dont 19 730 m <sup>2</sup> de vignes et 5 160 m <sup>2</sup> pour les bassins d'infiltration des eaux pluviales. La mairie de Châteaubernard a en charge les acquisitions foncières. Une réunion publique avec les différents propriétaires concernés a déjà eu lieu pour mener à bien ce projet et trouver les solutions les plus adaptées pour chacun des propriétaires touchés par l'opération. La SAFER a été missionnée par la commune pour assurer ce travail.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cette déviation permettra la circulation locale des véhicules légers et poids lourds en transit. Elle facilitera le maillage entre les zones d'activités présentes à l'Ouest et à l'Est du bourg de Châteaubernard. Le trafic estimé est de l'ordre de 4000 VL/j et 400 PL/j soit un total de 4400 Vh/j pour les 2 sens confondus.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le trafic envisagé sur la voie nouvelle sera source de bruit. L'arrière des habitations les plus proches se situe à environ 100 m de la voie nouvelle. Le trafic actuel passe au coeur de l'agglomération entre les habitations.  Les nuisances sonores existantes sont générées par la base aérienne située juste à côté de la nouvelle voie. Selon le plan d'exposition au bruit le projet se situe en zone C (zone de bruit modéré entre 62 et 70 dB).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : vibration pour compactage des matériaux constitutifs de la chaussée
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le giratoire côté Ouest, à côté du cimetière sera éventuellement équipé d'un éclairage public
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la création de fossés de collecte des eaux de surface de la chaussée neuve. Les modalités de gestion de ces eaux seront déterminées avec la DDT de la Charente dans le cadre du dossier loi sur l'eau. À ce stade de l'étude, il est envisagé l'installation des 3 bassins d'infiltration dans les 3 points bas concernés par le projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Atteinte au patrimoine archéologique : comme demandé par la DRAC un diagnostic archéologique sera réalisé préalablement aux terrassements généraux de l'opération après éventuelle dépollution pyrotechnique du site (selon diagnostic).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les emprises de la voie nouvelle sur les terres agricoles sont de l'ordre de 50 850 m <sup>2</sup> . Sur le PLU, un emplacement réservé est présent pour la création de cette voie nouvelle. Le projet n'emprunte pas cette zone, il a été décalé le plus loin des habitations et au plus près de la limite de la base militaire.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Vis à vis du PLU, le tracé a été éloigné le plus possible de la zone d'habitat.

Vis à vis de la nuisance sonore, un merlon antibruit intercalé entre la voie nouvelle et les habitations, envisagé a priori, ne sera pas possible selon les exigences des responsables militaires (par rapport aux problèmes de sécurité - ce dispositif peut permettre une vue plongeante à l'intérieur de la base et masquer certaines actions non souhaitées, pour le même raison la plantation d'arbres pour intégrer la nouvelle infrastructure n'est pas possible).

De ce fait, le tracé a été approché le plus près possible des emprises de la base aérienne permettant ainsi son éloignement des habitations.

Ce projet a été vu en relation avec les représentants du ministères des armées en charge des aménagements. Il prévoit le réaménagement de l'accès secondaire à la base qui se fera ainsi directement à partir de la voie nouvelle.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'emprise du projet ne se situe pas dans un milieu sensible ou protégé ou humide et n'a pas de liaison directe avec un réseau hydraulique. Il ne se situe également pas en zone boisée.

L'emprise Est traverse une grande zone de vignoble sujette à l'utilisation de traitements phytosanitaires.

L'emprise entre les 2 giratoires jouxte en grande partie la base aérienne dans des zones de vignes et des terres peu ou pas cultivées.

L'emprise Ouest se situe en bordure de la RD 149 soit en lisière des parcelles agricoles. Devant le cimetière l'ancienne voie assurera la liaison piétonne entre les 2 parkings, le porche d'entrée sera ainsi mis en valeur.

Au regard du milieu rencontré, une évaluation environnemental ne nous semble pas à engager.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Pas d'annexes

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Angoulême

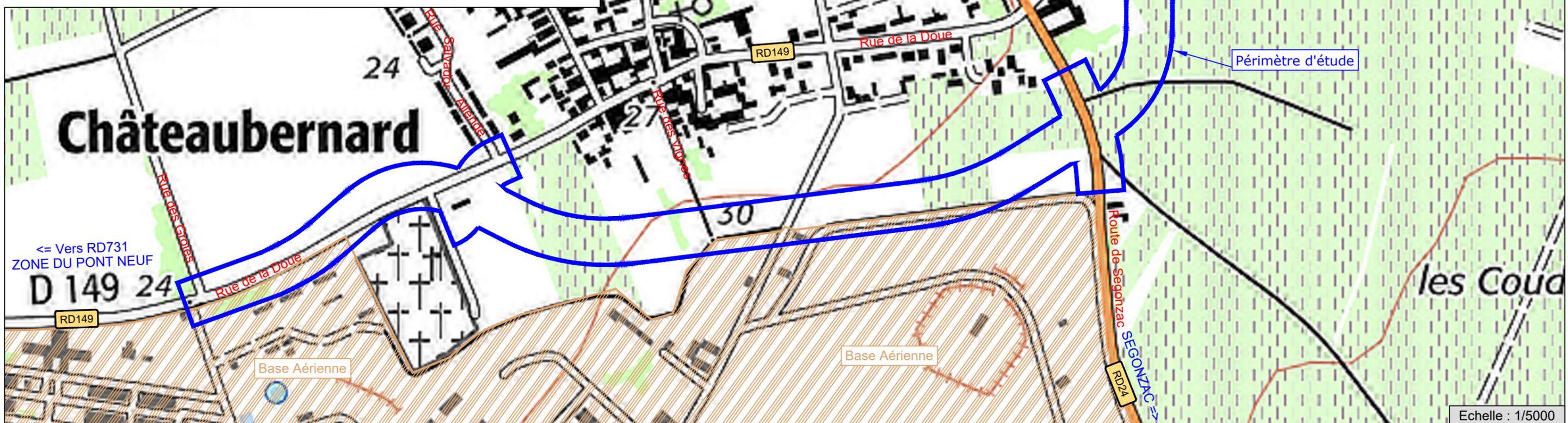
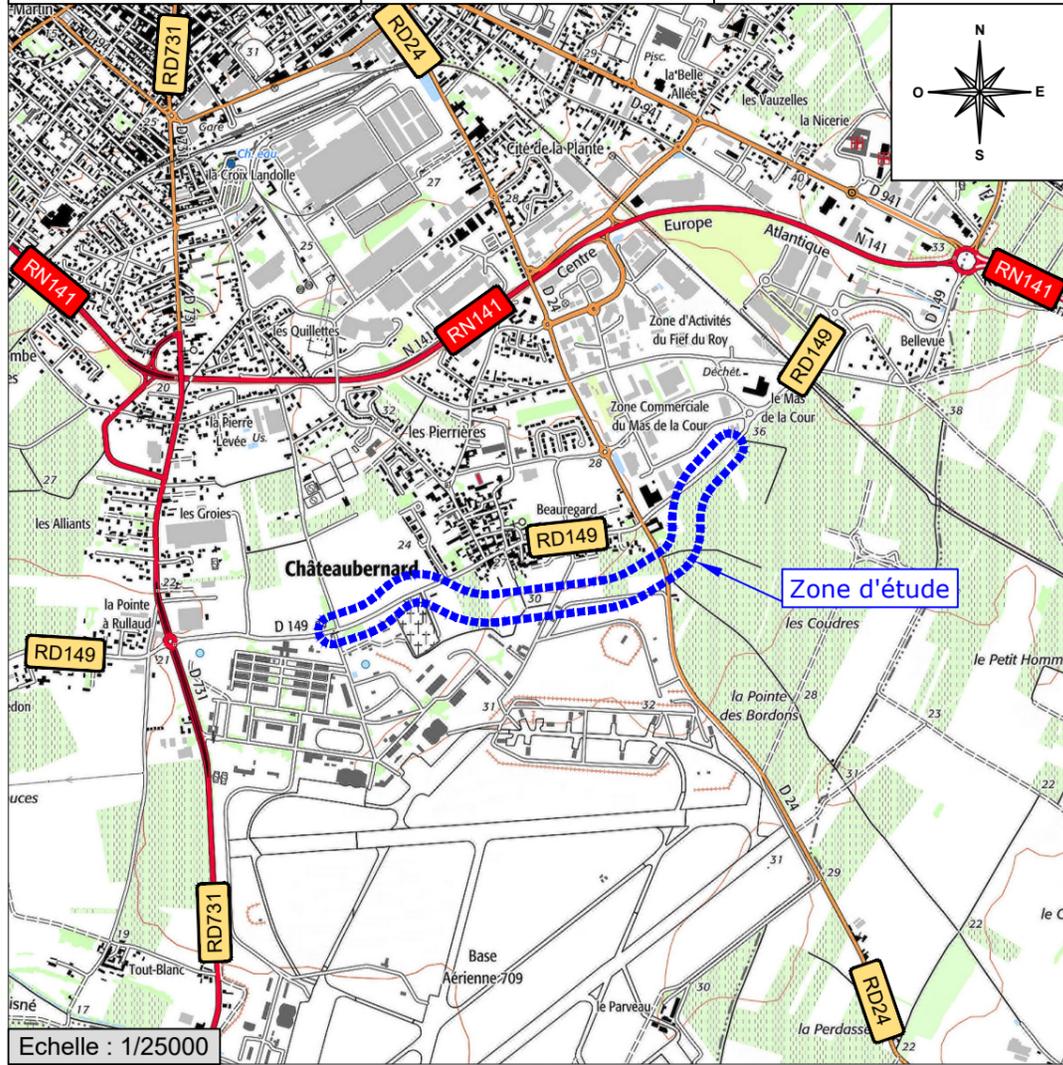
le,

23/8/21 -

Signature

*Le Responsable du Service  
Infrastructures Routières et Ouvrages d'Art*

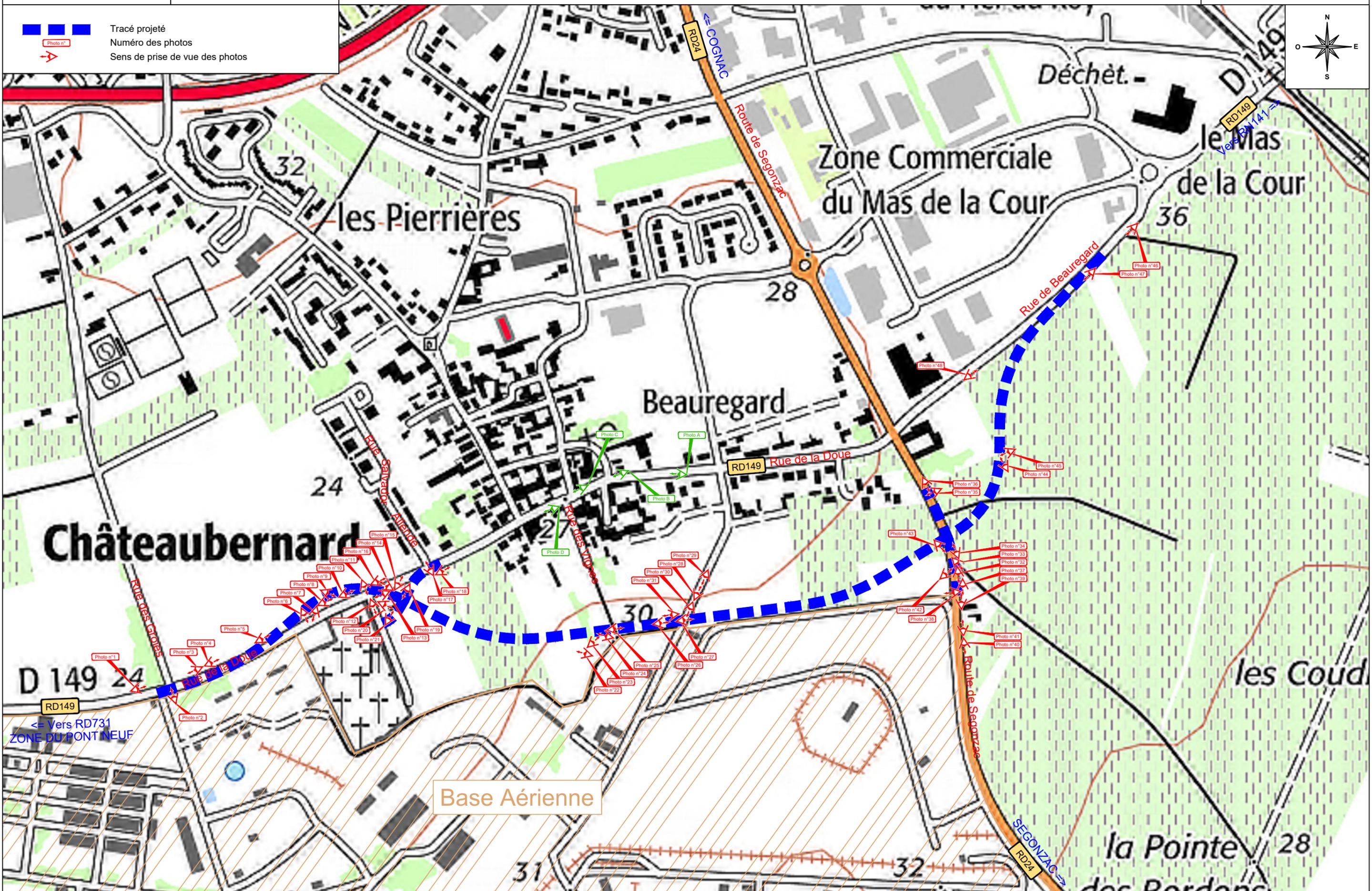
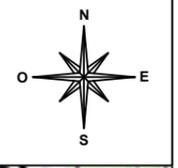
**Nicoles BOURDET**







 Tracé projeté  
 Numéro des photos  
 Sens de prise de vue des photos



Traversée actuelle de la RD 149 : Rue de la Doue

- Chaussée étroite
- Ralentisseurs
- Carrefours
- Sorties directes des habitations

Photo A



Photo B



Photo C



Photo D



Photo n°1



Photo n°2



Photo n°3



Photo n°4



Photo n°5



Photo n°6



Photo n°7



Photo n°8



Photo n°9



Photo n°10



Photo n°11



Photo n°12

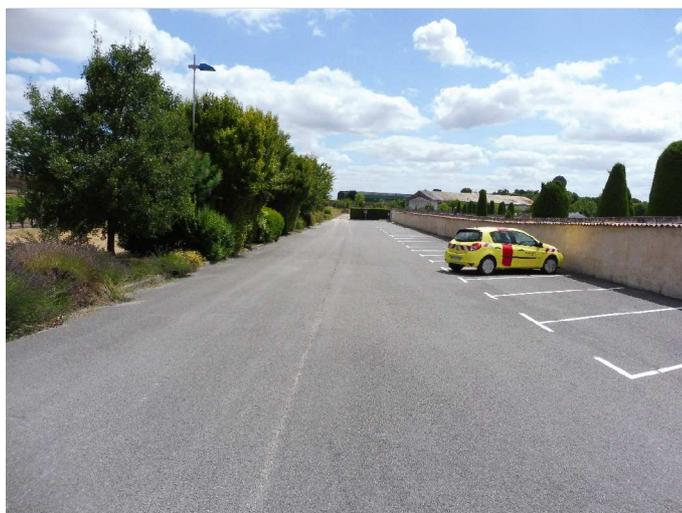


Photo n°13



Photo n°14



Photo n°15



Photo n°16



Photo n°17



Photo n°18



Photo n°19



Photo n°20



Photo n°21



Photo n°22



Photo n°23



Photo n°24



Photo n°25



Photo n°26



Photo n°27



Photo n°28



Photo n°29



Photo n°30



Photo n°31



Photo n°32



Photo n°33



Photo n°34



Photo n°35



Photo n°36



Photo n°37



Photo n°38



Photo n°39



Photo n°40



Photo n°41



Photo n°42



Photo n°43



Photo n°44



Photo n°45



Photo n°46



Photo n°47



Photo n°48

